

SITUATION

- Le Vaumain, à 24 km à l'Ouest de Beauvais par les N31 et D166
- Services : produits du terroir

PARKING

- Parking de la mairie de Le Vaumain

À VOIR EN CHEMIN

- Le Moulin Vieux (ancienne fromagerie)
- Le clos aux ânes
- Le château du Vaumain
- Le lavoir
- L'exposition photographique
- L'église de Le Vaumain hébergeant un retable restauré et classé

À VOIR DANS LA RÉGION

- La forêt domaniale de Thelle et son parcours pédagogique
- Paysages et patrimoine identitaires du Pays de Bray : fermes et maisons à pans de bois et torchis

1. Respectons le tracé des sentiers et n'utilisons pas de raccourcis pour éviter l'érosion des espaces naturels sensibles ou la dégradation des cultures.
2. Ne laissons ni trace de notre passage ni déchets.
3. Ne faisons pas de feu et ne jetons à terre ni mégots, cigarettes ou allumettes.
4. Tenons les chiens en laisse.
5. Respectons la nature, la faune et la flore.
6. Soyons prudents en période de chasse.
7. Restons courtois avec les riverains et les personnes rencontrées sur les chemins.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRAY
 1 Place de l'Abbaye
 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY
 03 44 82 62 74
 contact@ot-paysdebray.fr
 www.ot-paysdebray.fr

BALISAGE DES SENTIERS PÉDESTRES

TOUT DROIT	MAUVAISE DIRECTION
TOURNER À DROITE	TOURNER À GAUCHE

© Samuel Dhote



SENTIER DE RANDONNÉE N°10
11 KM – 3 HEURES

► CIRCUIT du Moulin Vieux

n°10

Le Vaumain,
parking de la mairie.

- 1 Descendre la **rue du Château**. Au stop, prendre en face. Passer devant l'église puis au cimetière, descendre à gauche la **rue du Moulin Vieux**.

► Ici vous pouvez voir Le Moulin Vieux, appelé communément ancienne fromagerie

- 2 À la sortie de la rue, continuer sur la route goudronnée.
- 3 À la lisière du bois, prendre le 1^{er} chemin qui descend sur la gauche. Traverser le petit pont de la rivière de l'Aunette et monter le chemin.

- 4 Au croisement (panneau), tourner à droite (chemin violet sur la carte)

Pour la variante 1 (— l'écureuil) : continuer tout droit en suivant le GR 225. Au croisement, prendre la route à gauche puis le chemin à droite. À l'intersection, continuer sur le chemin en face. Au 2^{ème} croisement, continuer en face. À l'intersection de la route, prendre à gauche puis continuer sur le chemin de droite. À la sortie du chemin, continuer sur la route à droite et rejoindre le point de départ.

- 5 Au prochain croisement, tourner à gauche. Vous longez une clôture et un champ.

► Ici sur votre droite, vous pouvez découvrir le clos aux ânes, point de vue remarquable sur la Vallée à Dame.

- 6 Au croisement, prendre le chemin en face (allée des Bouleverts). Passer derrière la **ferme de Beaulieu** et continuer sur le chemin de droite.

- 7 Arrivé au croisement **La Croix Brune**, tourner à gauche jusqu'à la route.

Pour la variante 2 (— chevreuil) : continuer tout droit jusqu'au point de départ de la mairie.

Prendre sur la route goudronnée à droite. Au 1^{er} et 2^{ème} croisements de route, continuer tout droit.

- 8 Prendre sur la route goudronnée à droite.

- 9 Au 1^{er} et 2^{ème} croisements de route, continuer tout droit.

- 10 Au 3^{ème} croisement, prendre à gauche à travers champs (GR225 à droite).

- 11 Arrivés près de la route, prendre à gauche.

- 12 À la 2^{ème} intersection, prendre le chemin de droite. Continuer jusqu'à la route.

- 13 À l'intersection de la route, tourner à gauche.

- 14 Au croisement de la **D166**, continuer sur la route et entrer dans **Le Vaumain**. Remonter à gauche la **rue Cagnier**. Au bout de cette rue, prendre à droite pour rejoindre le point de départ.

11 km, le cerf

7 km, chevreuil

5 km, l'écureuil

